

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22002 - 81ÈME ANNÉE

Quand la survie d'une filière essentielle dépend de la stratégie d'une société extérieure à La Réunion

Retard dans le versement de la prime bagasse : accélération de la crise de la filière canne-sucre-alcools-énergie



La bagasse, produite par les planteurs, permet à La Réunion de produire de l'électricité sans importer de bois, mais sa valeur n'est ni reconnue ni payée à temps. Depuis la fin des quotas, les revenus stagnent et le risque repose sur les producteurs. Le retard de la prime bagasse, due par Tereos, aggrave une crise qui menace directement la survie des exploitations et l'avenir de la filière canne. Face à cette situation, la CGPER et l'UPNA ont dénoncé lundi au Gol un système où ceux qui produisent la richesse

énergétique et agricole du pays restent les derniers à être payés.

La bagasse, issue directement de la canne cultivée par les planteurs réunionnais, est une ressource stratégique pour le pays. Elle permet de produire de l'électricité localement et d'éviter l'importation de bois depuis d'autres continents pour alimenter les centrales énergétiques d'Albioma. Cette énergie renouvelable, produite par le travail des planteurs, contribue à

l'autonomie énergétique de La Réunion et représente une richesse essentielle. Pourtant, ceux qui en sont à l'origine ne sont ni payés à temps ni rémunérés à la hauteur de sa véritable valeur. Le retard de versement de la prime bagasse par Tereos, dénoncé lundi par la CGPER et l'UPNA illustre une fois de plus le déséquilibre profond entre les producteurs et l'industriel qui contrôle la transformation et la redistribution de cette richesse.

Conséquence de la fin des quotas sucriers

Cette fragilité n'est pas le fruit du hasard. Elle trouve ses racines dans la fin des quotas sucriers européens, votée en 2013 et appliquée en 2017 avec le soutien de la France. Avant cette date, la filière évoluait dans un cadre régulé garantissant des débouchés, des prix et des volumes stables. Entre 1,8 et 2 millions de tonnes de cannes étaient récoltées chaque année, assurant l'équilibre économique des exploitations, des usines et de toute l'économie liée à la canne. La suppression des quotas a brutalement exposé La Réunion à la concurrence mondiale, entraînant une baisse de la production de près de 700 000 tonnes et un transfert du risque économique vers les planteurs.

« Tout dépendra de la stratégie qu'aura le propriétaire des usines », donc Tereos

Dès le 1er août 2013, le commissaire européen à l'Agriculture, Dacian Ciolos, avait pourtant prévenu que « l'élimination des quotas ne sera pas forcément négative à condition d'une mise en valeur de la production et davantage de travailler dans la recherche ». Il avait également précisé qu'à plus long terme « tout dépendra de la stratégie d'entreprise qu'aura le propriétaire des usines ». À La Réunion, cette responsabilité repose entièrement sur Tereos. Mais pour ce groupe agro-industriel international, l'île n'est qu'un actif parmi d'autres, au même titre que ses exploitations au Brésil ou ses activités betteravières en Europe. Dans ce contexte, la stratégie industrielle et financière du groupe influence directement le revenu des planteurs réunionnais, sans

que ces derniers aient prise sur ces décisions.

8 ans après la fin des quotas, le résultat est aujourd'hui visible : le prix d'achat de la canne reste quasiment inchangé depuis près de vingt ans, tandis que les coûts de production ne cessent d'augmenter. Les revenus stagnent et reposent en grande partie sur des aides publiques destinées à compenser un modèle devenu structurellement déséquilibré. Dans ces conditions, la prime bagasse est devenue un élément vital pour la survie de nombreuses exploitations.

La prime bagasse est devenue un élément vital

La campagne sucrière 2025 s'est d'ailleurs achevée dans un contexte particulièrement difficile. Malgré un tonnage proche de celui de 2024, les faibles rendements et les richesses très basses ont aggravé la situation financière des planteurs. Aujourd'hui, plus de 20 % d'entre eux sont débiteurs vis-à-vis de l'industriel.

Pourtant, la prime bagasse, déjà versée par Albioma à Tereos, n'a toujours pas été reversée aux producteurs. Ce retard intervient malgré un calendrier de paiement validé dans le cadre de la convention canne-sucre-énergie. L'industriel évoque des difficultés techniques, mais sur le terrain, les conséquences sont immédiates : échéances bancaires en attente, trésoreries fragilisées, campagne 2026 menacée.

Face à cette situation, la CGPER et l'UPNA ont dénoncé lundi un système où ceux qui produisent la richesse énergétique et agricole du pays restent les derniers à être payés. Elles exigent le versement immédiat des sommes dues et affirment leur détermination à défendre les planteurs, dont le travail permet non seulement de produire du sucre, mais aussi de l'énergie, et de faire vivre une filière essentielle à La Réunion.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud ; 2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau ; 2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Municipales 2026 à La Réunion

« La CGTR tient à exprimer sa vigilance face aux orientations portées par le Rassemblement national (RN égale front de la haine) »

Dans un communiqué diffusé ce 20 février 2026, La CGTR rappelle son engagement pour la défense des droits des travailleurs, la justice sociale et l'égalité. Elle exprime sa vigilance face aux orientations du RN, jugées contraires au progrès social. Elle appelle chacun à voter en conscience, pour préserver les droits sociaux, les services publics et la cohésion sociale, « étant entendu que le racisme, la xénophobie et l'homophobie ne peuvent constituer une opinion. ».

À l'approche du scrutin à venir, la CGTR souhaite rappeler les principes qui fondent son engagement et son action pour la défense des revendications, des droits et des intérêts (au service) des Travailleuses et des Travailleurs (salariés), des retraités, des privés d'emploi et de la jeunesse.

Organisation syndicale attachée aux valeurs républicaines, à la justice sociale, à l'égalité des droits et à la solidarité, la CGTR inscrit son action dans l'histoire des conquêtes sociales obtenues par les luttes du monde du travail. Dans ce contexte, la CGTR tient à exprimer sa vigilance face aux orientations portées par le Rassemblement national (RN égale front de la haine).

Les positions défendues par ce parti, ainsi que ses choix et votes antérieurs, ne s'inscrivent pas, selon nous, dans une dynamique de progrès social, de renforcement des droits des salariés ni de consolidation des services publics.

La CGTR agit pour une société démocratique, libérée de toutes formes d'exploitation et de domination et contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions. Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, les libertés et les droits syndicaux, une nouvelle citoyenneté, la défense de l'environnement, pour la paix et le désarmement, pour les droits de l'homme et le rapprochement et la coopération des peuples.

La CGTR considère que le vote est un acte citoyen majeur. Il engage l'avenir social, économique et dé-

mocratique de notre pays. À ce titre, il ne peut être dissocié de l'histoire des luttes ouvrières, des combats pour les libertés syndicales et des avancées sociales qui ont structuré notre modèle social.

Alors que certains responsables politiques appellent publiquement à soutenir le RN, la CGTR rappelle que sa mission demeure la défense exclusive des intérêts collectifs des travailleurs et travailleuses, dans le respect des principes de solidarité, d'égalité et de cohésion sociale. La CGTR invite chacune et chacun à exercer son droit de vote en conscience, en mesurant les conséquences des choix exprimés sur les droits sociaux, l'emploi, les services publics et le vivre-ensemble.

Étant entendu que le racisme, la xénophobie et l'homophobie ne peuvent constituer une opinion. Fidèle à ses valeurs et à son indépendance, la CGTR continuera d'agir avec détermination pour la défense des travailleurs et pour le progrès social.

Saint-Denis, le 20 février 2026
Le Secrétaire Général Jacky Balmine

Oté

Mézami alon anparl listoir Furcy,...Fassonn aprann in pé listoir nout péi. (douzyèm bouté)

Constance, la sèr Furcy, la déssid azi la loi pou fé rokonète son frèr konm lib dabor pars èl téi fé pa konfyanss bann blan marshann parol épi pars plizyèr zofissyèl téi soutien bann Furcy dann zot konba. An parmi l'avé lo prokirèr Boucher épi son sibstitu sully Brunet in jenn jurist Lil bourbon.. Mé sé la ké nou va oir lo kan bann gro blan lété pli for é té paré pou trafik la loi, la zistiss é pou défann lo mové fon la sossyété kolonyal ésklavaziss.

Ni rapèl dann in promyé tan lo prokirèr l'avé done l'ord konsidèr Furcy konm lib par lo moiyn d' in lésploi par luissier. L'afèr nora épi arète la pars inn foi lib pé sfèr La famiye Furcy nora arète la-mèm épi kontant aèl son bon droi té rokoni. Mi di noré pu, pars dann in n'afèr konmsa avèk bann parti konmsa i koné pa vréman si l'afèr nora arète la.

Mwin la fine dir azot Constance l'avé fine konsilt bann zom de loi é banna l'avé di ali konmsa lété possib gingn in bon some an zistiss pars Madeleine-lo momon — afranshi dopi l'ané 1789 noré du d'ète lib dopi date-la, mé ni madam Routier, ni Joseph Lory l'avé respèk lo droi Madeleine mé galman lo droi furcy si ni mète anou dann lidé Furcy lé né lib.

Mé téi falé kont dsi bann kolon blan pou trik la loi épi pou torde la zistiss sé konmsa ké dann promyé prossé téi éspass l'ané 1817 dan la kour la jole bann gro blan ésklavaziss la pa vréman débata dsi lo droi mé la désside in majorité d'nèf kont onze plizyèr linzistiss : inn la di Desbassyns l'avé rézon fé arète Furcy épi mète ali la jol konm lory téi domann, dé Furcy té zésklav vi ké li téi rèss shé madam Routier épi méssyé Lory konm zésklav, troi la désside lo sibstiti lo prokirèr Sully brunet lété kassé d'son post é ranvoyé dan lo légzagone.

Biensir lo prokirèr Boucher l'avé rolèv l'apèl mé Desbassyns l'avé monte in bob kont li si tèlman té li k'té aparète konm lo montèr d'lafèr Furcy é lo boug la pran bato pou rante La franss épi li la pi rovni dann péi bourbon é wala pou kossa lo prossé an apèl la tèrmine an siniss komédi konm lo prossé an promyé instanss. Pou ashové Desbassyns la konvink Lory pou éspèdyé Furcy dann lil Maurice pou alé laba dann in propriyété li l'avé pou travaye laba konm zésklav dann kann... Mé listoir i arète pa la.

A bon antandèr salu !

Justin